



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 016/2025

### SERVICES TECHNIQUES – Vente d'une tondeuse outils Wolf PBT 4Tractée

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé ;

Considérant que les biens qui ne relèvent pas du domaine public font partie du domaine privé de la commune, aux termes de l'article L.2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que les biens mobiliers qui ne figurent pas sur la liste limitative fixée à l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques font partie du domaine privé ;

Considérant que la commune a décidé de mettre en vente une tondeuse outils Wolf PBT 4Tractée, affectée aux services techniques car elle ne répond plus aux besoins de la collectivité ;

Considérant l'accord établi entre la commune et Monsieur Ludovic Decron ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est autorisé la vente de la tondeuse outils Wolf PBT 4Tractée, au prix de 40€ net de taxes, au profit de Monsieur Ludovic Decron.

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 3 :**

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Blaye et au trésorier d'Etauliers pour contrôle de légalité. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 24/04/2025  
Publié ou notifié le 25/04/2025

En mairie, le 17 avril 2025

Le Maire  
Pierre CARITAN

